

CONCERTATION PUBLIQUE ÉCHANGEUR A7 SALON NORD

DU 30 JANVIER AU
18 FÉVRIER 2017



**CRÉATION DU
DEMI-ÉCHANGEUR
COMPLÉMENTAIRE
POUR AMÉLIORER LA
DESSERTE DU PAYS
SALONNAIS**

- P.3 Le dispositif de concertation
- P.4-5 Le projet
- P.6-7 Les bénéfices du projet
- P.8-11 Les variantes étudiées
- P.12 Analyse des variantes
- P.14-15 L'aménagement préférentiel
- P.16 Environnement
- P.17 Insertions paysagères
- P.18 Les prochaines étapes

Comment donner votre avis sur le projet ?

Du 30 janvier au 18 février 2017, VINCI Autoroutes met en place un dispositif de concertation avec les Salonais et l'ensemble des publics concernés par le projet de création du demi-échangeur complémentaire d'accès à l'autoroute A7 au nord de Salon-de-Provence.

Pourquoi une concertation publique ?

La création de ce demi-échangeur complémentaire sur l'A7 à Salon Nord, concerne un large public. L'objectif de la concertation est de partager les informations relatives à un tel projet avec l'ensemble des citoyens et d'être aussi à leur écoute. Les riverains, les acteurs économiques, les élus et plus généralement les habitants de Salon-de-Provence et des communes voisines, de même que les usagers des autoroutes et toutes celles et ceux que le développement du territoire intéresse, peuvent s'exprimer autour de ce projet.

Conduite sous l'égide du Préfet des Bouches-du-Rhône et préparée en partenariat avec la commune de Salon-de-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence, cette concertation se déroule en application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Elle doit permettre à chacun de s'informer et de comprendre pourquoi, comment et où le demi-échangeur peut être construit. Elle a aussi pour but d'échanger et de recueillir les avis et les propositions, afin que chacun puisse contribuer à la qualité du projet.

S'informer et s'exprimer sur le projet

Pour s'informer sur ce projet, une exposition permanente est installée du 30 janvier au 18 février 2017 à la Maison

de la Vie Associative (MVA) de Salon-de-Provence, lieu d'accueil de la concertation. Un site Internet est également dédié à la concertation, www.echangeurA7-Salon-Nord.fr

Pour s'exprimer sur ce projet, une urne est à disposition à la Maison de la Vie Associative pour recueillir les avis. Le site Internet www.echangeurA7-Salon-Nord.fr propose également une rubrique spécifique.

Trois permanences ouvertes au public sont organisées à la MVA par VINCI Autoroutes, maître d'ouvrage, en présence de techniciens et en accord avec la commune de Salon-de-Provence :

- + 2 février 2017, de 10 h à 12 h
- + 4 février 2017, de 10 h à 12 h
- + 8 février 2017, de 18 h à 20 h

Après la concertation

A l'issue de cette concertation publique, le bilan élaboré sera validé par le Préfet des Bouches-du-Rhône. Ce document a pour but de restituer les échanges et les propositions du public. Il sera mis en ligne sur le site du projet :

www.echangeurA7-Salon-Nord.fr

En tenant compte de ce bilan, des études détaillées seront alors engagées en vue de l'enquête publique et les caractéristiques du projet seront présentées dans le dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Lieu d'accueil de la concertation :
Maison de la Vie Associative (MVA)
55 rue André Marie Ampère
13300 Salon-de-Provence

i Pour vous informer et poser vos questions

AU LIEU D'ACCUEIL DE LA CONCERTATION

- Une exposition permanente
- Le présent dossier de concertation publique

o Pour donner votre avis

AU LIEU D'ACCUEIL DE LA CONCERTATION

- Une urne à disposition pour le recueil des avis
- La tenue de 3 permanences les 2, 4 et 8 février 2017.

i **o** EN LIGNE : Le site www.echangeurA7-Salon-Nord.fr

LE PROJET

Un demi-échangeur complémentaire sur l'A7 à Salon Nord pour améliorer l'accès à l'autoroute et diminuer le trafic routier dans Salon-de-Provence

Depuis près de 40 ans, les acteurs du territoire soutiennent ce projet qui vise à compléter le demi-échangeur existant au niveau de Salon Nord, resté inachevé. L'accès à l'autoroute A7 au niveau du demi-échangeur de Salon Nord existant permet uniquement de se rendre en direction d'Avignon et Lyon. Les usagers en provenance du nord de Salon ou du secteur d'Eyguières et Lamanon, et souhaitant aller vers Aix-en-Provence ou Marseille, doivent traverser le centre-ville de Salon. Ils rejoignent alors l'A54 au niveau de l'échangeur n°15 Salon Sud avant de retrouver l'A7.

De même, le demi-échangeur de Salon Nord ne comporte pas de bretelle de sortie pour les automobilistes provenant d'Aix-en-Provence ou de Marseille. Si ces derniers souhaitent se rendre au nord de Salon, ils sont obligés de sortir au niveau de l'échangeur n°15 de Salon Sud sur l'A54 et de traverser la ville en sens inverse.

Cette impossibilité d'entrer ou de sortir de l'A7 à Salon Nord pour les trajets en provenance ou en direction du sud, reporte le trafic routier dans le centre de Salon-de-Provence. De nombreux poids lourds et voitures traversent la ville, en empruntant deux axes d'évitement principaux, les prolongements de la RD538 à l'est du Centre Ancien (av de l'Europe, av Julien Fabre, bd Pompidou) et de la RD17 à l'ouest (bd Ledru Rollin, bd Nostradamus, bd de la République). **Il est prévu que près de 7000 véhicules utilisent le nouvel échangeur.**

C'est pourquoi un tel projet concerne une grande partie des populations locales. Une étude d'opportunité à caractère socio-économique, effectuée par ASF en 2012, a reçu l'approbation du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Un dossier de demande de principe a ainsi été réalisé en 2016. Cet aménagement vient également d'être classé par l'Etat dans les trente opérations potentielles du Plan d'Investissement Autoroutier.

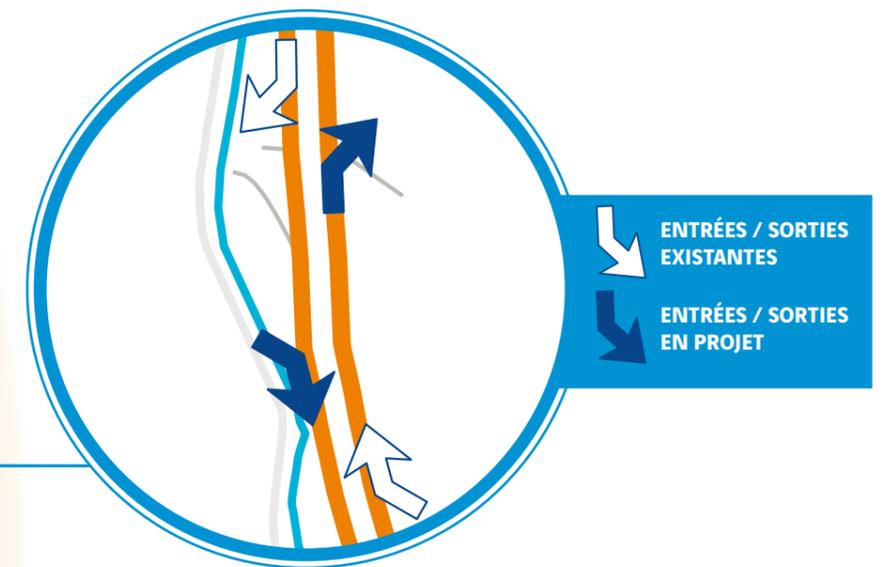
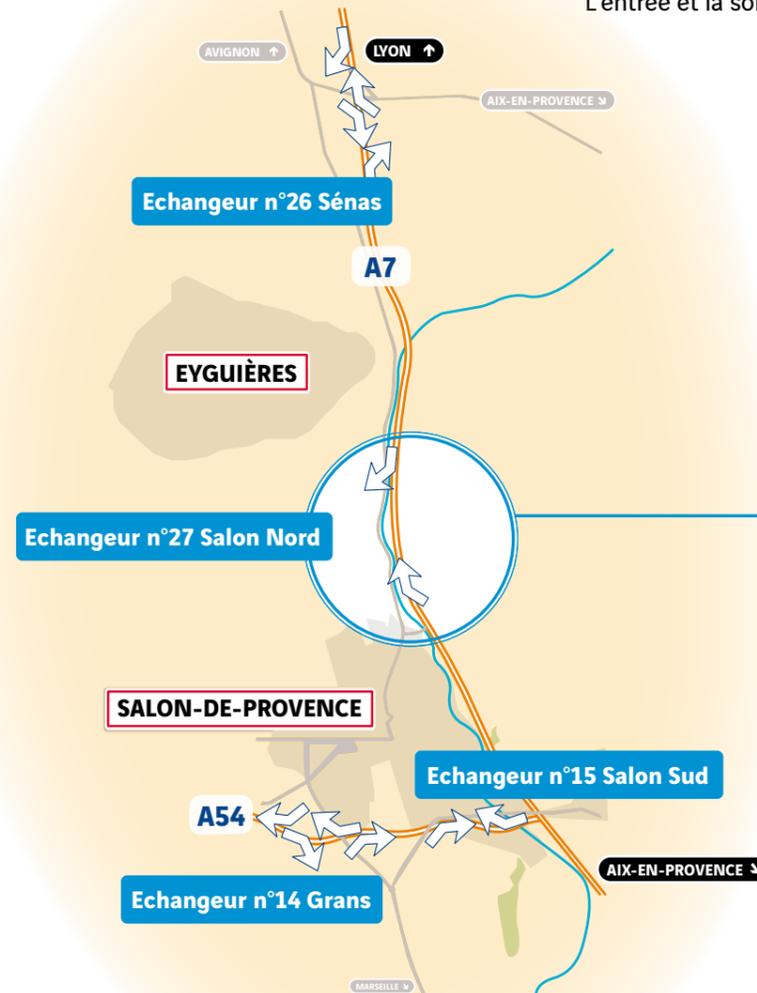
Ce projet représentant un investissement total de 22 millions d'euros serait cofinancé par la ville de Salon-de-Provence, la métropole Aix-Marseille-Provence, le département des Bouches du Rhône et VINCI Autoroutes.

Le demi-échangeur de Salon nord, utile mais incomplet

Actuellement, le demi-échangeur de Salon nord permet uniquement :

- d'accéder à l'A7 en direction d'Avignon et Lyon (entrée n°27) par l'avenue Jean Moulin (D538) puis le chemin du Talagard qui passe au-dessus du canal EDF.
- de sortir de l'A7 en provenance d'Avignon et Lyon (sortie n°27) par la bretelle qui longe le canal EDF vers le sud puis l'enjambe pour rejoindre la route de Jean Moulin (D538) au droit du chemin de Roquerousse.

L'entrée et la sortie de Salon Nord sont distantes de près de 3 km.



Les travaux envisagés à Salon Nord :

- Une bretelle d'entrée sur l'A7 vers Aix-Marseille
En arrivant des communes ou des quartiers situés au nord de Salon, il sera possible d'accéder à l'A7 sans avoir besoin de traverser la ville.
Trois variantes ont été étudiées, l'entrée « Roquerousse » et les entrées « Talagard droit » et « Talagard en épingle » (voir p.8 à11).
- Une bretelle de sortie de l'A7 depuis Aix-Marseille
En arrivant de Marseille ou d'Aix-en-Provence par l'A7 il sera désormais possible de sortir à Salon nord.
Deux variantes ont été étudiées, la sortie « Roquerousse » et la sortie « Talagard » (voir p.8 à11).

LES BÉNÉFICES DU PROJET

Améliorer la desserte du territoire et fluidifier la circulation dans Salon-de-Provence

Avec la création d'un demi-échangeur complémentaire à Salon Nord, de nombreux usagers peuvent emprunter l'A7 sans avoir besoin de traverser le centre de Salon-de-Provence. Plusieurs bénéfices en découlent :

+ Gain de temps

Les temps de parcours entre le nord de Salon et l'A7 au sud de Salon sont réduits par l'évitement du centre-ville, en particulier pour les usagers riverains provenant du nord de la commune et des secteurs d'Eyguières et Lamanon.



Temps de trajet en baisse

Entre Salon Nord et la barrière en pleine voie de Lançon-de-Provence, le temps de parcours passe de 17mn à 9mn aux heures de pointe du matin soit un temps de trajet presque réduit de moitié. Aux heures de pointe du soir, le trajet sud-nord entre la barrière de péage de Lançon et la commune de Lamanon passe de 23mn à 13mn soit un gain de temps de 10 mn.

+ Réduction des pollutions (air, bruit)

Près de 200 poids lourds transitent aujourd'hui par le centre de Salon alors que leurs communes d'origine et de destination sont différentes. La création du demi-échangeur complémentaire devrait faire baisser ce chiffre d'environ 60%, renforcé par une diminution significative du nombre de véhicules légers au cœur du centre ville.

+ Amélioration de la sécurité en ville

Le passage de nombreux camions et voitures ainsi que la congestion du centre de Salon sont des facteurs d'accident. En centre-ville, les accidents se produisent principalement sur l'hyper centre (Jean Jaurès) et notamment l'axe d'évitement ouest (Nostradamus, République). La diminution des véhicules dans Salon améliorera les conditions de sécurité des habitants.

+ Amélioration du cadre de vie

La création du demi-échangeur, en apaisant la circulation en ville, ouvre des opportunités d'amélioration du cadre de vie, notamment avec des aménagements urbains, en particulier autour des axes d'évitement à l'est et à l'ouest du centre ancien.



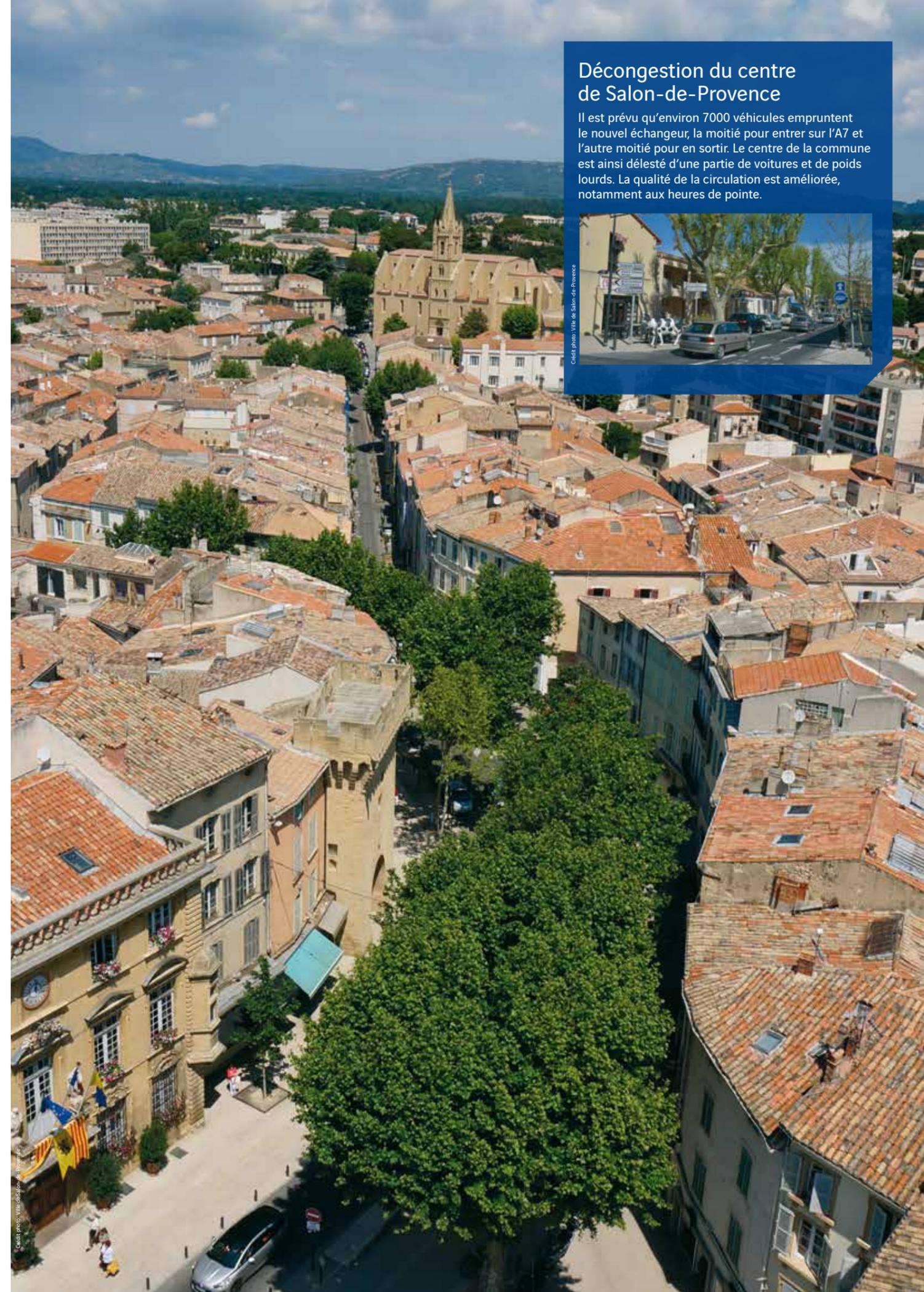
Credit photo: Ville de Salon-de-Provence

Décongestion du centre de Salon-de-Provence

Il est prévu qu'environ 7000 véhicules empruntent le nouvel échangeur, la moitié pour entrer sur l'A7 et l'autre moitié pour en sortir. Le centre de la commune est ainsi délesté d'une partie de voitures et de poids lourds. La qualité de la circulation est améliorée, notamment aux heures de pointe.

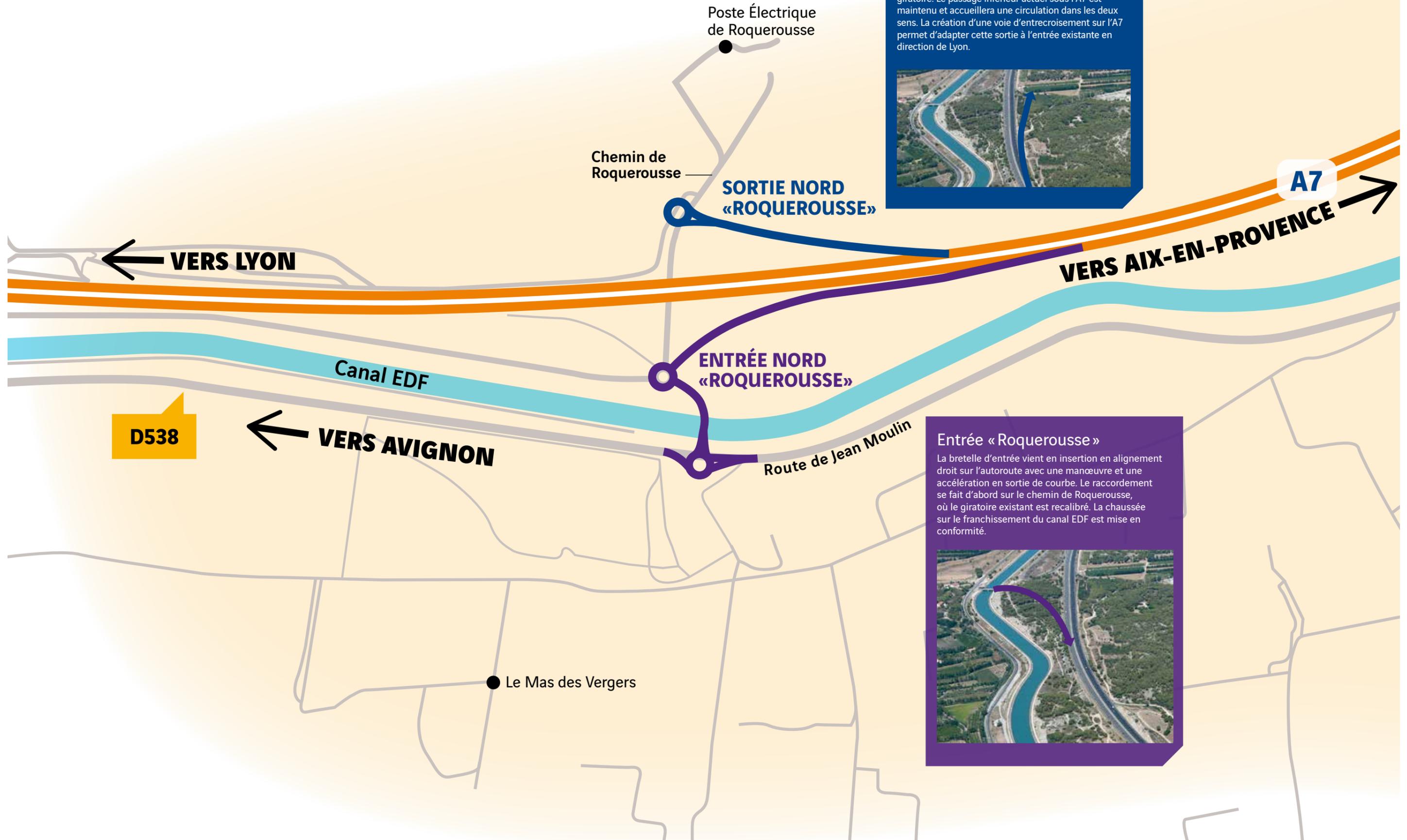


Credit photo: Ville de Salon-de-Provence



Credit photo: Ville de Salon-de-Provence

DEUX VARIANTES ÉTUDIÉES CHEMIN DE ROQUEROUSSE



Sortie « Roquerousse »

La bretelle de sortie est en alignement droit en remblais jusqu'à la gare. Le raccordement en sortie se fait sur le chemin de Roquerousse par la création d'un nouveau giratoire. Le passage inférieur actuel sous l'A7 est maintenu et accueillera une circulation dans les deux sens. La création d'une voie d'entrecroisement sur l'A7 permet d'adapter cette sortie à l'entrée existante en direction de Lyon.



Entrée « Roquerousse »

La bretelle d'entrée vient en insertion en alignement droit sur l'autoroute avec une manœuvre et une accélération en sortie de courbe. Le raccordement se fait d'abord sur le chemin de Roquerousse, où le giratoire existant est recalibré. La chaussée sur le franchissement du canal EDF est mise en conformité.



TROIS VARIANTES ÉTUDIÉES CHEMIN DU TALAGARD

Sortie « Talagard »

Le raccordement en sortie se fait sur le chemin du Talagard qui devra être mis à double sens de circulation. La création d'un nouveau giratoire est nécessaire, ainsi que le creusement d'une nouvelle voie de passage sous l'A7. Cet ouvrage serait à double sens et l'ancien passage, pas assez large, serait comblé.



SORTIE SUD
«TALAGARD»

ENTRÉE SUD
«TALAGARD DROIT»

Entrée « Talagard droit »

Le raccordement se fait sur le chemin du Talagard. Il franchit le canal EDF et débouche sur un carrefour en T pour rejoindre la bretelle qui part vers la droite. L'insertion est en alignement droit.



ENTRÉE SUD
«TALAGARD
EN ÉPINGLE»

Entrée « Talagard en épingle »

Cette variante présente un profil en épingle. Le raccordement se fait sur le chemin du Talagard. Il franchit le canal EDF et débouche sur un giratoire à créer pour accéder à la bretelle qui part vers la gauche. Après la gare de péage, les usagers s'insèrent sur l'A7 par une courbe en épingle puis en alignement droit.



VERS AIX-EN-PROVENCE →

← VERS LYON

A7

D16

D17

D16

D17

SAINT-CÔME

LES CANOURGUES

SALON-DE-PROVENCE

CENTRE-VILLE

LES BRESSONS

LES BLAZOTS

← VERS EYGUIÈRES

ANALYSE DES VARIANTES

Une analyse des variantes a été réalisée pour identifier le couple entrée/sortie avec les plus faibles contraintes. L'analyse multicritère évalue les contraintes relatives à chaque variantes indépendamment les unes des autres.

CRITÈRES	ENTRÉES			SORTIES	
	ROQUEROUSSE	TALAGARD DROIT	TALAGARD EN ÉPINGLE	ROQUEROUSSE	TALAGARD
Attractivité Opportunité (niveau de trafic délesté dans Salon)	●	●	●	●	●
Géométrie Sécurité	●	●	● Entrée en boucle	● Voie d'entrecroisement sur autoroute A7	●
Incidence sur le réseau routier secondaire	● Carrefour RD538 Roqueroousse	● Carrefour RD538 Talagard	● Carrefour RD538 Talagard et nouveau giratoire Talagard/Canal EDF	● Carrefour RD538 Talagard	● Reprise chemin du Talagard à double sens
Faisabilité technique	● Fort terrassement et talus rocheux	●	● Création d'un giratoire emprise exigue	●	● Nouvel Ouvrage sous A7
Environnement Humain	●	● Proximité riverains du chemin du Talagard	● Proximité riverains du chemin du Talagard	●	● Proximité riverains du chemin du Talagard
Environnement Naturel	● Impacts modérés sur les habitats (pelouses patrimoniales), les chiroptères (zones de chasse) et les reptiles	●	●	●	●
Impact paysager	●	●	●	●	●
Procédures (y compris foncier)	● Parcellaire privé	● Domaine Public	● Parcellaire privé	● Parcellaire privé	● Parcellaire privé
Coût investissement	●	●	●	●	●

● Favorable Impact faible ● Modéré Impact modéré ● Défavorable Impact fort



L'AMÉNAGEMENT PRÉFÉRENTIEL

Meilleure desserte du territoire

En délestant une partie du trafic dans Salon, ces aménagements améliorent la sécurité de la circulation dans le centre, contribuent à décongestionner les axes principaux de la ville aux heures de pointe et limitent les nuisances liées au bruit et à la pollution de l'air. Ils améliorent aussi la desserte du territoire entre le nord de la ville ainsi que les communes d'Eyguières et Lamanon, et le sud de l'A7 où se situent les bassins d'emploi de Fos-sur-Mer, Marseille et Aix-en-Provence.

Franchissement du canal EDF :

L'ouvrage de franchissement du canal EDF correspondant au chemin de Talagard est utilisé par les véhicules souhaitant rejoindre l'A7 en direction de Lyon via l'entrée 27. Les dénivelés importants le long de la bretelle d'entrée nécessitent la réalisation d'un mur de soutènement. Plusieurs réseaux présents à l'ouest de l'A7 seront déviés et protégés (Gaz, HTA, réseau Telecom aérien).

L'analyse des contraintes relatives à chaque variante permet d'identifier le couple entrée / sortie dont les contraintes sont les plus faibles. Cet aménagement dit « préférentiel » est composé de l'entrée « Talagard droit » et de la sortie « Roquerousse ».

Entrée « Talagard droit »

Pour rejoindre cette entrée, les usagers quittent la RD538 par le chemin de Talagard, franchissent le canal EDF puis tournent à droite sans avoir besoin de passer sous l'A7. Un simple carrefour en T est donc suffisant. L'insertion est en alignement droit.



Le chemin de Talagard :

Compte tenu du trafic supplémentaire sur le chemin de Talagard, des études de bruit spécifiques seront réalisées afin de déterminer les protections éventuellement nécessaires (sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Salon-de-Provence).

Aménagements connexes

Gares de péage : Le projet prévoit la création de 2 gares de péage, une par nouvelle bretelle. Les caractéristiques des bâtiments de ces gares sont conformes au « Programme ASF ». Les périmètres de sécurité sont conformes aux prescriptions de la Charte Sécurité du Personnel ASF.

Visibilité : Les distances de visibilité le long des bretelles, composées majoritairement d'alignement droit, sont respectées.

Signalisation : Toutes les signalisations nécessaires au projet seront installées dans le respect de la sécurité et de la réglementation (marquage au sol, panneaux, balisage...)

Le projet prévoit aussi tous les équipements de sécurité nécessaires, telles les glissières de sécurité, ainsi que les équipements d'exploitation (clôtures, portails en acier...)

Hydraulique : Des bassins de rétention étanches seront aménagés afin de prévenir les risques de pollution accidentelle.

Sortie « Roquerousse »

La bretelle de sortie est en alignement droit jusqu'à la gare de péage. Le passage inférieur sous l'A7 accueillera une circulation dans les deux sens. Pour améliorer les conditions de sécurité, deux giratoires seront créés, l'un à la jonction de la bretelle de sortie et du chemin de Roquerousse, l'autre entre le chemin de Roquerousse et la RD538 (sous la maîtrise d'ouvrage du département des Bouches-du-Rhône).

Voie d'entrecroisement :

La création d'une voie d'entrecroisement est rendue nécessaire sur l'A7 de par la proximité géographique de la bretelle d'entrée existante du demi-échangeur n°27. La distance d'entrecroisement doit être comprise entre 500 et 750 mètres. Le projet de sortie « Roquerousse » respecte ce principe en prévoyant une distance de 740 mètres.

De même, le projet se situe à 1520 mètres au sud de la bretelle de sortie de l'aire de Lamanon, respectant ainsi la distance réglementaire fixée à 1220 mètres.



Deux giratoires

Le chemin de Roquerousse accueille déjà les véhicules en provenance de Lyon par l'A7 via la bretelle de sortie 27. Le projet prévoit de raccorder la nouvelle bretelle de sortie au chemin de Roquerousse par la construction d'un giratoire à l'ouest de l'A7 afin d'éviter les risques de prise de cette bretelle à contresens. Un second giratoire sera construit à la jonction entre le chemin de Roquerousse et la RD538 afin de faciliter l'insertion de l'ensemble des véhicules en provenance de l'A7.

Franchissement du canal EDF :

L'ouvrage de franchissement du canal EDF correspondant au chemin de Roquerousse verra passer 3000 véhicules supplémentaires par jour.



L'environnement

Des inventaires de terrain ont été réalisés pour déterminer la présence ou non d'espèces spécifiques sur les zones d'emprises des variantes. Concernant la flore, aucune espèce protégée n'a été recensée.

Concernant la faune, les enjeux sont localement modérés ou faibles.

Pour la sortie « Roquerousse », des contacts ponctuels ont été recensés avec l'Alouette lulu, quelques reptiles et insectes à enjeu modéré. L'impact éventuel sur des zones de chasse de certains chiroptères est lui aussi considéré comme modéré.

Pour l'entrée « Talagard droit », les enjeux sont également modérés. Le terrain concerné par le projet peut être une zone de vie, de chasse ou de transit pour certains chiroptères, oiseaux et reptiles. La présence de l'écureuil roux correspond à un impact faible.

Dans tous les cas, des mesures particulièrement adaptées doivent être prises compte tenu des enjeux identifiés, même modérés. Par exemple, le balisage éventuel des zones à préserver et la limitation des engins de chantier motorisés.

Le bâti

Les emprises strictes des deux variantes préférentielles se situent hors de tout secteur résidentiel urbain.



Sur l'entrée « Talagard »

La zone d'emprise de l'entrée « Talagard droit » est composée en partie de genêts d'Espagne et de quelques arbres. Le projet prévoit de végétaliser les nouveaux aménagements. Le long de la première partie de la bretelle, les talus en remblais seront parés d'un mélange d'arbustes. Le bassin créé entre la gare de péage et l'A7 sera intégré au paysage par la plantation de haies arbustives en son pourtour et la végétalisation des talus.



Sur la sortie « Roquerousse »

Actuellement, la zone d'emprise de la sortie « Roquerousse » est composée de pins d'Alep et de pins parasols, avec quelques carrés d'oliviers. Le projet porte donc une attention particulière à la revégétalisation du site. Il prévoit de transplanter des oliviers aux abords de la bretelle de sortie et de la gare de péage. De jeunes plans de pins seront plantés pour reconstituer à terme un boisement forestier. Des arbres adultes et quelques cyprès de Provence seront également ajoutés. Un bassin sera creusé entre l'A7 et la gare de péage, agrémenté de végétation et de haies arbustives.



LES PROCHAINES ÉTAPES

Comment va se dérouler le chantier ?

Le calendrier : 4 étapes sur 6 ans

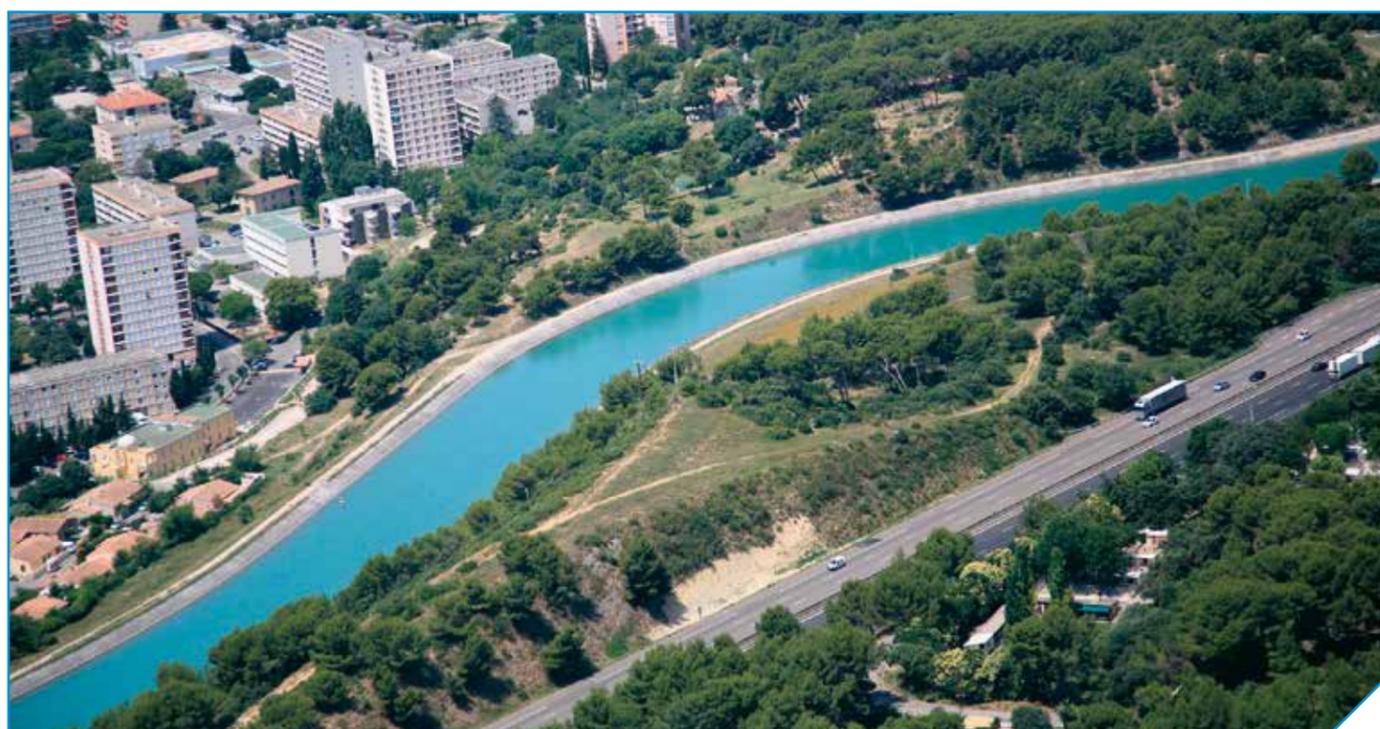
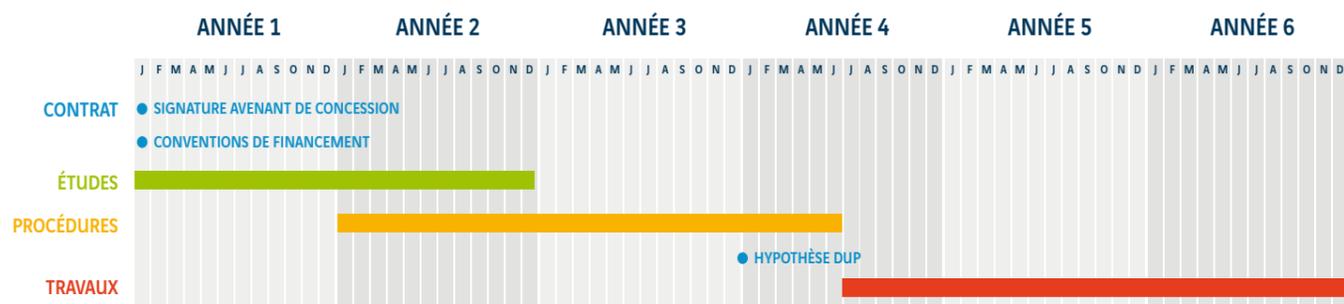
→ **étape 1 : CONTRAT**

- Signature de l'avenant de concession
- Conventions de financement
- Hypothèse DUP au bout de la 3ème année

→ **étape 2 : ETUDES - 18 mois**

→ **étape 3 : PROCÉDURES - 30 mois**

→ **étape 4 : TRAVAUX - 30 mois**



Réseau ASF

Direction Opérationnelle
de l'Infrastructure Est
337 chemin de la Sauvageonne
84100 Orange
www.echangeurA7-Salon-Nord.fr